

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**

Séance du 29 janvier 2024  
Dûment convoqué le 23 janvier 2024

En l'an 2024, le lundi 29 janvier 2024 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (21)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, LE TAON-BARRES, P. PETITQUEUX, M. POUDADE, M. RIFF, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (6)** : M. BLANC, P. BLANQUE, F. DESCLAUX, F. MARTIN, C. NOLIN, M. SANTANACH.

**Pouvoirs (9)** : A. HUG (à H. BAUDET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), F. OMAHSAN (à M. RIFF), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), S. PRUDENTOS (à C. COLOMER), P. RIU (à P. BATAILLE), S. POLATO (à S. GAUMOND), D. MARIN (à J. CORDELETTE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2024029-11

**Rapport**

**VU** les compétences développement économique, aménagement du territoire, et préservation de l'environnement de la communauté de commune ;

**CONSIDERANT** le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, dans la diversification économique de la montagne catalane, de la préservation des milieux, du maintien des populations en zone de montagne ;

**CONSIDERANT** la sécheresse qui frappe le département depuis 2 ans ;

**CONSIDERANT** l'augmentation des charges financières et des contraintes environnementales (pacte vert européen) ;

**CONSIDERANT** le rôle de l'agriculture dans la souveraineté alimentaire de la France ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en œuvre une politique et des actions concrètes pour soutenir le monde agricole ;

**CONSIDERANT** que l'agriculture dans le territoire est fortement liée à l'activité touristique qui offre un marché court permettant une meilleure rémunération et la valorisation des produits de montagne ;

**CONSIDERANT** la politique du territoire valorisant la filière agricole (construction d'un atelier de découpe, abattoir transfrontalier, foires et fêtes agricoles, PAT, accompagnement des communes dans la mise à disposition de terres, etc.) ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

Le soutien aux agriculteurs

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240129-CCPC-2024029-11-DE  
Date de réception préfecture : 30/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

Le soutien aux agriculteurs  
D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240129-CCPC-2024029-11-DE  
Date de réception préfecture : 30/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

